

Mercredi 09 Février 2011 – CANADA

la **Nouvelle**
www.lanouvelle.net **union**



Les docteurs Louis Auger et Céline Cotte

Une quarantaine de médecins d'ici ont signé une pétition pour réclamer du gouvernement du Québec qu'il cesse de soutenir l'implantation d'éoliennes industrielles en milieu habité. Ils invoquent le principe de précaution, souhaitant protéger la santé de la population.

Deux médecins signataires de la pétition, Céline Cotte et Louis Auger, ont expliqué que les plus récentes études scientifiques démontrent l'existence d'un «syndrome éolien».

Ils en ont été convaincus après avoir pris connaissance d'un dossier constitué par l'organisme Terre citoyenne. Dans ce dossier, l'oto-rhino-laryngologiste Linda Bernier, de Victoriaville, traduit une étude américaine parue l'été dernier sous le titre «Ce que les audiologistes devraient savoir».

Les médecins soulignent que les sons, les infrasons, les vibrations que produisent des éoliennes industrielles, difficiles à mesurer, ont-ils précisé, provoqueraient des problèmes de santé, vertiges, maux de tête, anxiété, nervosité, palpitations, dépression.

Dre Cotte a précisé que les infrasons traversent le béton et les matières et que dans des régions montagneuses comme dans l'Érable où se profile un projet d'éoliennes, les normes devraient être encore plus restrictives qu'elles ne le sont maintenant en termes de distance. Elle a bien souligné que le syndrome éolien n'affligerait peut-être pas tous les gens habitant à proximité d'une éolienne. Mais puisque cette possibilité existe, il serait préférable de se donner du temps pour pousser les recherches. «Actuellement, au Québec, on semble se dire qu'on va installer la tour et puis on verra. Pourquoi on ne le fait pas avant.»

En Europe, a-t-elle poursuivi, les éoliennes doivent s'installer à 2 kilomètres des maisons, même à 3 en région montagneuse. «Pourquoi ne se base-t-on pas là-dessus?», demande-t-elle. Chez nous, l'Agence régionale de la santé recommande une distance de 800 à 1 000 mètres. Plusieurs éoliennes du projet de l'Érable ne rencontrent pas cette norme, a dit Laurent Lamarre, de Terre citoyenne.

Il a ajouté que les unités de mesure de la propagation n'étaient pas adéquates et que pour l'éolien, elles étaient nettement insuffisantes.

Les médecins d'ici souhaitent que leur pétition fasse boule de neige et que des médecins d'ailleurs au Québec la signent aussi. Elle a pris naissance ici en raison du projet éolien de l'Érable, «qui est dans notre cour arrière», a précisé le docteur Auger. «Cela ne signifie pas qu'on veuille que les projets éoliens s'installent ailleurs. Nous réagissons parce qu'il s'agit d'un problème de santé publique.»

La position des médecins va plus loin que celle de l'Agence régionale de la santé et des services sociaux. Dans le mémoire qu'elle a déposé au BAPE elle ne s'élève pas contre le projet, mais elle recommande plusieurs mesures pour protéger la santé.

Les médecins endossent la position de l'organisme Terre citoyenne (www.terrecitoyenne.qc.ca) qui recommande que, faute d'études, la filière éolienne se développe plutôt en région non habitée au nord du fleuve.